



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **Vendredi 18 juin 2021**

Ministère des solidarités et de la santé

•	Ordre du jour	2
•	Membres présents	3
•	Introduction	6
•	Présentation du rapport d'évaluation de la stratégie pauvreté	7
•	Présentation du rapport « La pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses – Printemps 2020/printemps 2021 » remis au Premier ministre le 12 mai 2021	9
•	Présentation de l'étude de faisabilité préalable à l'établissement du baromètre sur l'impact social de la crise	11
•	Point d'avancement sur les travaux des groupes de travail par les présidents et rapporteurs des groupes.....	13
•	Conclusion	16

Ordre du jour

- **Ouverture de la réunion par Fiona Lazaar, Présidente du CNLE**
- **Présentation du rapport d'évaluation de la stratégie pauvreté par Louis Schweitzer, Président du Comité d'évaluation. Échanges avec les membres du CNLE.**
- **Présentation par Nicolas Duvoux, Président du comité scientifique du CNLE, du rapport « la pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses – Printemps 2020/printemps 2021 » remis au Premier ministre le 12 mai 2021. Échanges avec les membres du CNLE.**
- **Présentation de l'étude de faisabilité préalable à l'établissement du baromètre sur l'impact social de la crise par Michèle Lelièvre et Christine Olm, cabinet Viget SAS**
- **Temps d'échange sur le projet de baromètre sur l'impact social de la crise.**
- **Point d'avancement sur les travaux des groupes de travail par les présidents et rapporteurs des groupes**
- **Conclusion de Fiona Lazaar**

Membres présents

- **PRÉSIDENTE** : Fiona LAZAAR (députée)

- **INTERVENANTS** :
 - Louis SCHWEITZER
 - Nicolas DUVOUX
 - Christine OLM

- **ADMINISTRATIONS**
- **ELUS ET REPRESENTANTS DE L'ACTION TERRITORIALE**
 - Sarah REILY (AMF)
 - Etienne CHAUFOUR (France Urbaine)

- **ASSOCIATIONS**
 - Christophe DEVYS (Collectif ALERTE)
 - Alain VILLEZ (Petits Frères des Pauvres)
 - Bernard GOUEDIC (MNCP)
 - Henriette STEINBERG (Secours Populaire Français)
 - Marie LANZARO (Emmaüs France)
 - Marie-Aleth GRARD (ATD)
 - Elodie CHARMAT (Les Restos du Cœur)
 - Daniel VERGER (Secours catholique)

- **PARTENAIRES SOCIAUX**
 - Pierre Baptiste CORDIER SIMONNEAU (CFTC)
 - Alain ROUSSENAC (FO)
 - Elise N'GUYEN (UNAPL-U2P)
 - Olivier FANTONE (CFE CGC)

- **PERSONNES QUALIFIÉES**
 - Jean-Claude BARBIER
 - Yves MÉRILLON
 - Noëlle MARILLER
 - Françoise FROMAGEAU
 - Bernard MORIAU
 - Christophe ROBERT

- **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**
 - Monique DUPUY (UNAF)
 - Dominique RAIMBOURG (Commission nationale consultative des Gens du voyage)
 - Delphine BAUDET-COLLINET (USH)
 - Laurence SALTER (Pole Emploi)

- **COMITÉS ET CONSEILS**
 - Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE)
 - Jérôme VIGNON (Invité d'honneur ex-Président CS du CNLE)
 - Louis SCHWEITZER (Président du comité d'évaluation de la stratégie pauvreté)
 - Catherine VIBERT (CNAM)
 - René DUTREY (HCLPD)
 - Philippe LACROIX (HCLPD)
 - Véronique ARRIAU (HCTS)

Julie COURONNE (INJEP)

➤ **MEMBRES DU 5^E COLLEGE**

Dominique VIRLOGEUX (CHRS l'Avenir)
Sylvie FOUCHÉ (FAS)
Lucienne SOULIER (ATD)
Nathalie MONGUILLON (ATD)
Marcel ANDRÉ (Petits frères des pauvres)
Yasmina YOUNES (Armée du Salut-CNPA)
Aldo MAGGIORE (Armée du Salut-CNPA)
Ali TAMRAOUI (CASP)
Marie-Jeanne GRENIER (Pas à pas)
Sylvain TERNOIR (Chom'Actif)
Servio MARIN (HH)
Sandra SALZANO (Apprentis d'Auteuil)
Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)

➤ **ADMINISTRATION ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT

Sylvain MATHIEU (DIHAL)

MINISTERE CHARGE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITE ET DE L'EGALITE DES CHANCES

Samira TOUITI (SDFE)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Fabrice MURAT (DGESCO)
Didier LACROIX (DGESCO)

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Corinne ERHART (DGCS)
Isabelle COUAILLER (DGCS)
Denis DARNAND (DGCS)

MINISTERE DES OUTRE-MER

Arla POCHET (DGOM)

MINISTERE DE LA CULTURE

Paul GERNIGON

➤ **PERSONNES RESSOURCES**

Diodio METRO (Repairs 95)
Sylvie DAVIEAU (Apprentis d'Auteuil)
Camille LARRIEU (Centre d'action sociale protestant)
Baptiste BOUJU (ATD)
Rose-Marie PAPI (Secours Populaire Français)

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Delphine AUBERT
Michèle LELIEVRE
Juliette RAMSTEIN
Fatima GUEMIAH
Damien HORN

➤ **COMITE SCIENTIFIQUE**

Charlotte MIOT
Catherine NIRONI
Muriel PUCCI-PORTE
Isa ADELGHI
Marine DE MONTAIGNAC
Pierre-Yves CABANES
Gisèle DAMBUYANT

➤ **INVITES**

Elodie CHARMAT
Raphaëlle MARTY
Carole LARDOUX
Fabien MARTIN

Nombre total de participants : 83.

Introduction

Fiona LAZAAR (Députée) : Mesdames et messieurs les membres du CNLE, je vous remercie tout d'abord pour votre participation à ce conseil, qui se tient cette fois encore en visioconférence. L'amélioration de la situation sanitaire actuelle nous permet de croire que les plénières organisées au second semestre se tiendront en présentiel. Ce retour progressif à la normale ne veut pas dire pour autant que plus aucune réunion ne se fera en visioconférence car par sa souplesse de mise en œuvre, cette modalité de travail s'avère très pratique et nous continuerons à y avoir recours selon nos besoins pour certaines réunions.

J'ai le plaisir de vous présenter Madame Delphine AUBERT, qui est la nouvelle secrétaire générale du CNLE, en remplacement de madame Brigitte Zag-Koch. Nommée depuis le 17 mai, certains d'entre vous ont peut-être déjà pu la rencontrer à l'occasion des réunions des groupes de travail thématiques. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, la nouvelle secrétaire générale s'attachera à faire vivre le programme de travail du CNLE, en lien avec les travaux du comité scientifique. Elle veillera aussi à assurer les bonnes conditions de participation des personnes concernées, membres du 5^{ème} collège en s'appuyant sur le prestataire qui sera retenu d'ici la rentrée dans le cadre de la procédure d'appel d'offre.

Je tiens par ailleurs à saluer deux nouveaux membres du conseil, monsieur Mathieu KLEIN, maire de Nancy, Président du Grand Nancy, co-président de la commission Solidarité de France Urbaine et monsieur Luc CARVOUNAS, président de l'UNCCAS et Maire d'Alfortville. Je vous souhaite la bienvenue et suis ravie que vous représentiez ici les collectivités locales qui sont en première ligne dans les réponses apportées aux personnes les plus vulnérables.

Nous avons de nouveau un ordre du jour très chargé. Nous avons souhaité tenir compte de vos remarques en laissant plus de temps aux échanges dans les plénières. A la rentrée, nous vous soumettrons des propositions d'évolution à la fois du format des plénières et du rythme afin de mieux répondre aux attentes du Conseil.

Pour débiter cette matinée, nous recevons monsieur Louis Schweitzer, président du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui présentera dans quelques instants les principaux constats dressés sur la mise en œuvre du plan pauvreté et les recommandations faites à l'Etat dans le rapport publié en mars 2021.

Monsieur Nicolas Duvoux, président du comité scientifique, présentera ensuite les principaux enseignements du rapport du CNLE intitulé « la pauvreté démultipliée – Dimensions, processus et réponses » que nous avons remis au Premier ministre le 12 mai dernier. Nous pouvons être satisfaits du travail effectué, dont l'accueil a été positif et qui met en visibilité le travail du CNLE et de son comité scientifique. La publication de ce rapport a fait l'objet d'une très bonne couverture médiatique comme l'atteste la revue de presse que vous pouvez retrouver en ligne sur le site du CNLE, et a aussi suscité de nombreuses sollicitations de la part d'acteurs institutionnels (DIPLP, DGCS, France Stratégie...) pour venir présenter les résultats des travaux réunis dans le rapport. Le Premier ministre, le 12 mai dernier, m'a formellement demandé de remercier chacun des membres du CNLE mobilisé sur ce rapport et plus largement dans les travaux du Conseil.

Les réunions du CNLE doivent être un lieu de partage autour des travaux menés par certains de ses membres mais ces réunions doivent aussi permettre de contribuer à l'élaboration de livrables.

C'est l'esprit dans lequel est construite la séquence sur la mise en place d'un baromètre trimestriel sur l'impact social de la crise, pour lequel le Premier ministre a missionné le CNLE. Cette séquence de travail fera suite à la présentation par Michèle Lelièvre et Christine Olm du bureau d'études VizGet de l'étude de faisabilité du baromètre.

A noter que cette démarche a fait l'objet hier d'une consultation approfondie des membres du 5^{ème} collège et qu'elle pourra se poursuivre pour les personnes qui le souhaitent au-delà de la réunion plénière.

Enfin, nous concluons notre plénière par un point d'information par les présidents des groupes de travail, des sous-groupes et les rapporteurs sur les travaux menés au sein des groupes de travail sur l'égalité des chances, l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et le logement. Je veux chaleureusement vous remercier pour la mobilisation importante au sein de ces groupes de travail, dont les travaux avancent bien.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Louis Schweitzer, que je remercie de sa présence aujourd'hui.

Présentation du rapport d'évaluation de la stratégie pauvreté

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Un premier rapport datant de mars 2020 a permis de déterminer l'approche adoptée, les principaux objectifs ainsi que la méthode retenue pour l'évaluation. Une note d'étape a ensuite été publiée début octobre sur les effets de la crise du coronavirus sur la pauvreté. Enfin, un second rapport en mars 2021 a permis d'effectuer un point sur la mise en œuvre de la stratégie, les premiers éléments disponibles en matière d'évaluation, et les points de vigilance à considérer.

Le constat est que la majorité des mesures sont lancées, mais que peu d'entre elles ont été intégralement mises en œuvre. Ainsi, deux mesures ont été abandonnées, et deux autres ont vu leurs objectifs corrigés à la baisse. Pour les autres, les avancées semblent assez lentes. La crise a généré des retards, la priorité étant accordée à la gestion de celle-ci. Certaines mesures ont par ailleurs été renforcées afin de répondre à la crise. Il est apparu qu'un tableau de bord exhaustif et précis était nécessaire.

Le comité a identifié six points de vigilance qu'il convient de considérer. Tout d'abord, il s'agit de mieux comprendre et de mieux suivre l'évolution de la grande pauvreté, que le gouvernement s'est engagé à faire disparaître d'ici 2030. Un indicateur validé par l'INSEE est indispensable, il pourrait associer une dimension monétaire et une pauvreté matérielle et sociale définie par un nombre de privations. Ensuite, il s'agit de lutter contre les effets de la crise du coronavirus sur la pauvreté, de tendre vers le zéro non-recours (près d'une personne sur trois qui a droit à des prestations sociales n'en bénéficie pas), et de mettre en place un système d'aide pour les 18-24 ans. Enfin, il est important d'évaluer l'efficacité de l'accompagnement dans sa globalité, et aussi de mettre pleinement en œuvre le plan quinquennal « Logement d'abord ». Le logement est un instrument essentiel pour lutter contre la pauvreté et reconstruire sa vie.

Je ne présenterai pas le détail des propositions du comité afin de laisser le temps au débat. Toutefois, les propositions tendent à assurer que sur les six points de vigilance que je viens d'exposer, des mesures sont prises pour répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté.

Marcel ANDRÉ (CNLE) : Pour mieux comprendre le suivi de l'évolution de la grande pauvreté, un indicateur combinant le niveau de vie médian et un certain nombre de privations est évoqué. Pourriez-vous expliquer davantage ce point ?

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Il est à noter que dans la stratégie de lutte contre la pauvreté annoncée par le gouvernement en 2018, il n'existait pas d'actions spécifiques de lutte contre la grande pauvreté. Les actions concernaient d'une part les enfants, et d'autre part l'accès à l'emploi. Les études montrent que les enfants, qui représentent près du tiers des personnes en situation de grande pauvreté, n'ont pas accès à l'égalité des chances. En second lieu, les personnes en situation de grande pauvreté ont tellement à se préoccuper de leur vie quotidienne que leur capacité à chercher et trouver un emploi est beaucoup plus faible que celle des autres personnes en situation de pauvreté. Une étude de l'INSEE confirme que les personnes en situation de grande pauvreté le sont généralement de manière très durable.

Les mesures que nous proposons reposent sur deux axes. Il s'agit d'abord d'augmenter un certain nombre de prestations, et d'autre part de veiller à ce que tous ceux qui ont droit à des prestations en bénéficient effectivement. La grande pauvreté touche en grande partie les enfants, ainsi que les familles monoparentales. Elle ne concerne pas uniquement des personnes au chômage, mais aussi des personnes qui travaillent, avec des revenus qui ne leur permettent pas de sortir de la grande pauvreté.

Jean-Claude BARBIER (Universitaire) : Je suis satisfait de voir figurer le thème de l'évaluation à l'ordre du jour de la plénière du CNLE. J'aimerais préciser deux points. Jusqu'à présent, l'association institutionnelle effective du CNLE en tant que tel à l'évaluation de la stratégie de la pauvreté n'a pas été exactement affiché, et je trouve cela dommageable. Parmi les six points de vigilance, vous avez évoqué l'accompagnement. En ce moment, trois groupes de travail sont à l'œuvre au sein du CNLE, dont l'un est expressément nommé « accompagnement et insertion ». J'en suis le président, et notre question est également de savoir : que fait-on pour améliorer l'accompagnement ? Il me paraît important que nous ayons des contacts beaucoup plus opérationnels, sur une question qui constitue le cœur de notre travail.

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Madame LAZAAR et moi-même souhaitons tous deux renforcer la coopération entre le CNLE et le Comité d'évaluation. Ce dernier procède aux auditions de manière informelle, et je serais très heureux de vous entendre et de dialoguer avec vous

sur ce sujet. Il est important de développer les coopérations, notamment sur les sujets qui nous concernent conjointement.

Yves MÉRILLON (Les Restos du Coeur) : Monsieur SCHWEITZER a évoqué à juste titre la question du non-recours, qui est l'une des questions principales auxquelles sont confrontées les associations dans l'accompagnement des personnes accueillies. Je souhaiterais attirer votre attention sur deux sujets. Le premier est que la crise sanitaire et la fermeture de certains services publics lors du premier confinement n'ont fait qu'aggraver la situation. Ensuite, la numérisation ne doit pas devenir le seul moyen d'accès aux administrations. Nous avons une inquiétude par rapport à ce point, et nous faisons en sorte de mettre à disposition des personnes que nous accompagnons des ordinateurs ainsi que des personnes qui peuvent les conseiller.

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Le Comité d'évaluation partage entièrement votre point de vue, il s'agit d'une recommandation que nous avons effectuée. Par ailleurs, la simplification du système des droits est aussi un facteur de lutte contre le non-recours. Nous espérons vivement que le revenu universel d'activité soit effectivement mis en œuvre.

Christophe DEVYS (Président du collectif ALERTE) : Au moment de la publication de la stratégie pauvreté en septembre 2018, nos associations l'ont saluée, mais ont également émis des inquiétudes sur la force de cette stratégie ainsi que sur ses lacunes. Le rapport confirme que la stratégie a beaucoup de mal à se mettre en place, même si les mesures sont intéressantes. C'est le cas en particulier de la mesure sur la gouvernance. Deux lacunes très importantes sont observées. La première a été évoquée, la seconde est la lacune monétaire. J'entends qu'il n'est pas possible de réduire la pauvreté à la dimension monétaire, toutefois il est totalement anormal de faire comme si la dimension monétaire n'existait pas. Or, c'est pourtant ce que fait le gouvernement depuis trois ans. L'augmentation de la prime d'activité passe par l'augmentation du bonus. Elle touche les personnes qui étaient au seuil de la pauvreté, et fait diminuer le taux de pauvreté sans changer la situation des personnes les plus pauvres. Je souhaiterais par ailleurs savoir ce qu'il en est de la question des jeunes. Enfin, en ce qui concerne le non-recours, nous manquons de données. J'aimerais savoir pourquoi il est si difficile d'avoir un regard sur le non-recours.

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Je tiens d'abord à assurer que nous sommes très attachés à l'action des associations, dont nous avons écouté les recommandations. Je partage votre jugement sur la lacune monétaire de la stratégie de lutte contre la pauvreté, c'est pourquoi nous avons ajouté cette dimension d'élimination de la grande pauvreté. En ce qui concerne les jeunes, nous avons effectué une proposition. Je n'en sais hélas guère plus que vous. Pour ce qui est du non-recours, nous avons effectivement une lacune de connaissance, à la fois sur l'ampleur de celui-ci et sur l'analyse de ses causes. Il s'agit d'un point que nous allons approfondir. Cette forme d'acceptation passive du non-recours me scandalise.

Isa ALDEGHI (Sociologue – anthropologue) : Une tendance assez grave a pu être observée au niveau du passage d'un droit automatique, non quérable, à un droit qu'il faut demander. Cela va inévitablement induire des non-recours. Ce phénomène s'est vérifié lors du passage de la prime pour l'emploi à la prime d'activité. De plus, l'augmentation de la prime d'activité permet effectivement de faire rentrer de l'argent. Toutefois, les droits de la personne sont limités. Si elle se retrouve en invalidité, en maternité ou en retraite par exemple, ces sommes ne vont pas donner des droits pour compenser les diminutions de revenus. L'uberisation de la société et la multiplication des statuts d'autoentrepreneurs conduit à ce que de nombreuses personnes n'aient pas accès à ces prestations. Un autre point n'a pas été abordé, il s'agit de la question des inégalités territoriales. Par ailleurs, la France n'est pas constituée uniquement de la métropole. Les zones d'Outre-Mer sont des territoires qui font partie de la France, mais où la question des inégalités territoriales, de l'exclusion et de l'accès aux droits se pose également.

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : L'uberisation constitue un réel sujet, puisque le tiers des personnes en situation de grande pauvreté travaillent. Le sujet territorial est un sujet que nous traitons, des inégalités territoriales sont observées. Près du quart des personnes en situation de grande pauvreté sont des résidents d'Outre-Mer, dont 14% résident à Mayotte, où le taux de pauvreté dépasse 70%. Un sujet concerne la faible visibilité des plus pauvres.

Présentation du rapport « La pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses – Printemps 2020/printemps 2021 » remis au Premier ministre le 12 mai 2021

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : Tout d'abord, un contexte à la fois temporel et institutionnel explique la manière dont nous avons travaillé pour rendre ce rapport, intitulé « La pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses ». La commande a été adressée à Fiona LAZAAR au début de l'année par Jean CASTEIX, dans un contexte de crise sanitaire et sans visibilité de l'évolution du taux de pauvreté, ce qui est logique au vu des délais de production des taux sur une année donnée. Il était nécessaire de travailler en complémentarité, et en essayant de se situer en anticipation de ce que les chiffres de la pauvreté produits par l'INSEE allaient pouvoir montrer. Le recours aux méthodes qualitatives était souligné comme un apport. La démarche a été d'essayer de représenter au maximum une pluralité de regards qui correspond aux compétences et aux richesses présentes au sein du Comité scientifique du CNLE notamment. L'expertise des associations ainsi que leur capacité à porter un diagnostic a été exploitée de manière presque exhaustive. Le 5^{ème} collège a livré une contribution riche de très nombreux enseignements sur la portée générale de la crise, en particulier la perte des repères qu'elle a occasionné, mais également sur les enjeux de ruptures de droits. Un travail partenarial a été mené en associant les communautés universitaires et l'ensemble des composantes du Comité scientifique du CNLE.

Je souhaite également souligner la manière dont nous avons cherché à articuler et à faire parler des méthodes qualitatives sur lesquelles nous étions mobilisés et sollicités. Nous avons souhaité les articuler avec des travaux quantitatifs. Des cadrages quantitatifs ont été produits, qui permettent de donner des repères sur la situation économique et les effets des barèmes de prestations. Enfin, nous avons cherché à rassembler une diversité d'approches, de points de vue, mais pas de dispositifs unifiés. Nous avons privilégié une diversité de regards sur l'évolution de la pauvreté, avec ses difficultés et ses contraintes. Il s'agit de saisir sur le vif des situations exceptionnelles par leur nature et par l'intensité des changements opérés dans la vie quotidienne à un niveau individuel et collectif. Nous avons donc souhaité mobiliser des équipes de recherches, qui étaient pour une partie d'entre elles financées au titre de recherches spécifiques sur la Covid, et d'autres travaux qui se développaient et ont pu rencontrer la pandémie dans leurs observations, et procurent de ce fait des regards tout à fait originaux. Nous avons porté une grande attention à souligner les solidarités et les résistances qui se sont exprimées.

Une caractéristique fondamentale de la crise est la non-sortie de la pauvreté. Celle-ci est une réalité dynamique et évolutive, et la crise a figé les sorties. Ensuite, la crise a occasionné des entrées dans la pauvreté de personnes qui étaient à la lisière et ont basculé. Il est nécessaire d'être nuancé quant à l'appréciation des nouveaux pauvres. Une partie d'entre eux étaient déjà suivis par d'autres associations ou organisations. Il est important de relativiser le sentiment de nouveauté, même si celle-ci a bien concerné un certain nombre de publics. Des personnes qui vivaient de la débrouille, à l'écart des circuits institutionnels, ne pouvaient plus recourir à ces expédients et sont venues se présenter. Cela nourrit des réflexions plus transversales sur l'accès aux droits et la question de l'identification.

Au-delà des chocs d'activité, nous avons pu documenter la dégradation des conditions quotidiennes d'existence. L'expression qui ressort est celle de « pénibilité ressentie », en matière d'isolement, de trop grande promiscuité ou de violences conjugales par exemple.

Nous avons souhaité souligner, à travers une synthèse sur la situation des jeunes, la préexistence d'une difficulté de la jeunesse par rapport à la crise ainsi que les inégalités à l'intérieur de la jeunesse.

Enfin, nous souhaitons donner un prolongement à ce rapport par des enquêtes davantage territorialisées. Il s'agit de saisir des variations en fonction des contextes locaux, et nous cherchons à recueillir des contributions de chercheurs ou d'acteurs sur le terrain. Des prolongements plus internationaux sont possibles, puisque des travaux sur les effets sociaux de la crise se développent dans différents pays. Notre rapport a pu connaître des valorisations dans des contextes européens. Nous allons également travailler à essayer de mettre en cohérence nos observations avec celles des pays voisins.

Dominique RAIMBOURG (Président de la Commission nationale consultative des Gens du voyage) : Au sein de la commission, nous sommes actuellement confrontés à une situation très particulière. Les gens du voyage souscrivaient des crédits pour l'achat de leur caravane, et la banque ainsi que le courtier qui avaient le monopole de ces opérations de crédit se retrouvent dans une grande difficulté. La banque a dénoncé le contrat la liant au courtier, ayant fait l'objet d'un contrôle de la part de l'ACPR. D'autres banques sollicitées ont toutes refusé de reprendre ces opérations. Il n'est bien évidemment pas question de favoriser le blanchiment ou la fraude d'une quelconque manière. Le manque de suivi des papiers est reproché, il s'agit d'une particularité des gens du voyage, dont une partie est illettrée et une autre partie n'a pas d'accès à internet autrement que par le biais des

smartphones. Par ailleurs, les minima sociaux ne sont pas pris en compte pour l'achat d'une caravane, alors qu'ils peuvent l'être dans le cadre de l'immobilier. Le marché est bloqué, et il n'est plus possible pour cette catégorie de population au mode de vie particulier d'avoir accès à un habitat. Je saisisrais le comité de lutte contre l'exclusion si ce problème venait à perdurer.

Muriel PUCCI PORTE (Universitaire) : Je souhaite alerter sur un point. Lorsque nous nous félicitons de la baisse de la pauvreté qu'a occasionné la revalorisation du bonus de la prime d'activité, il convient de garder à l'esprit que cet instrument a des effets pervers assez importants. Il diminue en particulier le taux de remplacement des allocations chômage, et en période de crise les effets sur la baisse de revenus des ménages seront accentués. Une augmentation de salaire aurait sans doute été préférable.

Christophe ROBERT (Fondation Abbé Pierre) : Je tiens à remercier pour la présentation de ces deux rapports, qui sont très intéressants. Il est important de noter que parmi les mécanismes mis en place par l'État, un public n'a pas été couvert, il s'agit de celui agissant dans le champ de l'économie informelle. Cette zone est peu discutée et peu visible. Au niveau de la Fondation, nous avons observé un nombre élevé de personnes en difficultés, pour lesquelles aucune aide n'était prévue.

Le bilan actuel du plan pauvreté n'évoque que très peu le revenu universel d'activité, ce qui est un problème. Il s'agissait tout de même de la réforme structurante, qui devait lutter contre le non-recours, générer de la simplification et intégrer une réponse aux jeunes de moins de 25 ans. La démarche n'a pas été prolongée.

Le logement d'abord a été enclenché, et il s'agit d'une bonne nouvelle. Toutefois, il est nécessaire de changer d'échelle, il doit monter en puissance. Une transformation culturelle positive s'opère via le plan quinquennal, mais le changement d'échelle nécessite des moyens plus importants. Des priorités doivent être discutées ensemble.

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Vous avez raison, et je dois reconnaître que je ne comprends pas vraiment ce qui s'est passé sur le RUA. J'ai le sentiment d'une disproportion entre l'importance du problème et l'argent qui y est consacré.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : Je pense que deux dimensions doivent être prises en compte. Une dimension monétaire relève du périmètre des minima sociaux, et plusieurs baisses des APL fragilisent ce socle. Un deuxième niveau est constitué par la question de l'interaction, avec l'indemnisation du chômage et la prise en compte du ménage dans le barème de la prime d'activité. Un sujet de mise en cohérence de cet ensemble de prestations se pose. J'ajouterais qu'il n'existe aucune opposition théorique ou pratique à travailler ensemble sur ces dimensions. Nous oeuvrons à pérenniser les liens avec les communautés académiques, pour faire en sorte que la conjonction des travaux soit poursuivie. Cette association est extrêmement précieuse pour l'observation et la compréhension des phénomènes qui nous intéressent.

Lucienne SOULIER (ATD Quart-Monde) : J'aimerais savoir ce que signifie l'expression « ménages protégés » utilisée dans le rapport. Il est écrit que les plus défavorisés s'en sont sortis dans un premier temps. Je trouve un peu choquant de considérer qu'en période de crise, les personnes au RSA s'en sortent, alors qu'en dehors de la crise, l'on ne s'en sort pas avec le RSA. Je souhaiterais donc avoir plus d'explications sur cette phrase.

Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE) : Merci pour la vigilance de votre lecture. Il s'agit d'un moment de l'analyse, les situations se sont évidemment rapidement dégradées, notamment au niveau de la santé mentale et des difficultés relationnelles au sein des ménages allocataires du RSA. Votre remarque soulève néanmoins un point majeur qui a été relevé par les travailleuses sociales que nous avons rencontrées. En figeant toute la société, la pandémie n'a pas fait disparaître les inégalités, et les inégalités de logement sont apparues plus que jamais insupportables. Toutefois, des allocataires du RSA ont pu ressentir que leur situation était moins anormale que d'habitude, et que la stigmatisation était moins forte. Résoudre la pauvreté ne peut passer que par l'amélioration de la situation des personnes concernées, notamment par les minima sociaux, mais aussi par une réflexion plus générale sur la manière dont la société est organisée et évolue.

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE) : J'en profite pour relayer la demande des membres du 5^{ème} collège, qui estiment qu'il serait intéressant de disposer d'un tableau de suivi de l'évolution de la pauvreté, pour chaque mesure mise en œuvre.

Louis SCHWEITZER (Président du Comité d'évaluation) : Nous partageons ce souhait, qui fait partie de nos demandes et de nos recommandations. Pour le moment, ce tableau n'existe pas.

Présentation de l'étude de faisabilité préalable à l'établissement du baromètre sur l'impact social de la crise

Michèle LELIÈVRE (Cabinet Viget SAS) : Parallèlement à la conception du rapport, nous avons lancé une étude de faisabilité d'un dispositif de suivi qualitatif de la pauvreté à portée barométrique. Le bureau d'étude VizGet a été choisi pour conduire cette étude.

Des éléments de contexte nous ont conduits à repositionner la finalité du baromètre. Celui-ci doit être positionné plus en amont, en anticipation des difficultés. Cela implique d'élargir la focale de l'observation, et donc de mobiliser des acteurs très diversifiés et en capacité de capter les signaux faibles ou les difficultés en voie d'émergence. Cela suppose également l'adaptation du questionnaire, qui doit être très ouvert, court, et adapté à chaque secteur. Le baromètre proposé sera donc très qualitatif.

Christine OLM (VizGet) : J'ajouterais que nous sommes toujours dans un contexte de très forte incertitude, et la construction du baromètre tient compte de cette phase. Nous prenons en compte le fait que les structures sont déjà très sollicitées, et nous disposons déjà d'un certain nombre d'éléments sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour construire nos hypothèses.

De nombreux travaux en cours portent sur les impacts à court terme de la crise sanitaire, notamment sur les populations les plus précaires. Nous allons profiter du temps plus long de ce baromètre, qui devrait se poursuivre sur deux ans, pour nous situer davantage dans une logique d'anticipation des phénomènes de précarité et d'observation à moyen terme des modalités selon lesquelles cette précarité se transforme suite à la crise sanitaire. La posture demeure de transmettre un questionnaire par internet tous les trois mois. L'analyse qualitative n'est pas aussi détaillée qu'elle pourrait l'être via des entretiens en face-à-face par exemple. Il nous apparaît important que cela soit complémentaire aux travaux quantitatifs en cours, afin que ce baromètre soit le plus riche possible. Les choix effectués pourront être revus à l'issue de cette étude de faisabilité, afin de tenir compte des enseignements et difficultés rencontrés. Nous nous sommes appuyés sur les travaux déjà réalisés, notamment le rapport du CNLE sur la pauvreté démultipliée, pour déterminer la première liste d'acteurs que nous avons constituée. Nous avons fait ressortir le croisement de deux aspects, qui sont des thématiques ainsi que des publics particulièrement concernés. Deux questions sont posées au baromètre, il s'agit de savoir si la crise va ancrer durablement ou non la pauvreté des personnes déjà précaires avant mars 2020, et si le basculement des personnes dans la précarité va être durable ou si elles vont retrouver l'équilibre, même fragile, qu'elles connaissaient avant la crise. Le baromètre cherchera également à déterminer les phénomènes de fragilisation en cours et les publics concernés.

Le croisement des thématiques et des publics nous a permis de constituer une première liste d'acteurs. L'objectif serait d'interroger un nombre d'environ 250 acteurs. L'aspect qualitatif fait que nous nous affranchissons des contraintes de représentativité, nous cherchons surtout à diversifier la liste afin d'essayer de capter l'ensemble des facteurs qui peuvent émerger. La liste comprend les associations, avec notamment les associations qui s'occupent des gens du voyage, les structures qui interviennent auprès des jeunes, des sortants de prison, des structures de proximité ou d'aide sociale, et éventuellement des directeurs de centres de loisirs ou d'accueil du jeune enfant. Elle comprendra également des acteurs intervenant sur les questions d'accès aux droits, les structures intervenant sur le logement, les services contentieux des fournisseurs d'énergie, les services sociaux des bailleurs sociaux, des structures intervenant sur les sujets budgétaires, ainsi que les conseillers bancaires de banques privées, qui peuvent voir apparaître en amont un certain nombre d'évolutions. Des acteurs intervenant auprès des populations plus âgées, des demandeurs d'emploi, des indépendants seront également interrogés, ainsi que des acteurs de la santé.

Nous nous attendons à voir émerger un certain nombre de thématiques, même si le questionnaire demeure ouvert. Un point du questionnaire permettra aux structures et aux acteurs d'exprimer leurs propres difficultés, ou les ressources spécifiques qu'ils sont en capacité de mobiliser, ainsi que les facteurs d'inquiétude ou au contraire d'optimisme.

L'une des difficultés, au vu de la diversité des acteurs, sera de trouver des formulations adaptées à chaque catégorie de structures. Nous avons encore un travail assez important à accomplir sur la finalisation de ces questionnaires, dans un calendrier très contraint. Il nous semble en effet important de

lancer ces questionnaires en septembre, afin que le baromètre puisse démarrer au plus tard au début de l'année 2022.

Les suggestions formulées dans le chat sont très intéressantes. En ce qui concerne le point des travailleurs migrants, il pourra être évoqué à travers les réseaux associatifs que nous pensons contacter. Il est certain qu'un manque est observé pour ce qui est des personnes handicapées et à mobilité réduite, et nous devons le corriger. Le réseau des parents et des éducateurs constitue une piste intéressante, nous avons beaucoup réfléchi à l'opportunité d'interroger les directeurs d'école. Il nous manquait en effet un aspect sur la scolarité. Nous n'avons pas tranché en ce qui concerne la question de la temporalité de la première vague. Pour ce qui est de l'analyse des questions ouvertes, je pense qu'elle passera par de l'analyse lexicale, mais aussi par de l'approfondissement via des lectures plus systématiques des réponses. Afin de rentrer dans une logique barométrique, il nous semble possible de profiter des possibilités des questionnaires internet pour rappeler aux acteurs leurs réponses lors des vagues précédentes, et leur demander de se positionner dans les évolutions qu'ils observent. Cet exercice de baromètre qualitatif est assez inédit.

Jean-Claude BARBIER (Universitaire) : J'approuve la remarque de Jérôme VIGNON dans le chat, qui considérait que le CNLE allait devoir s'exprimer en réponse à un certain nombre de points. D'autre part, je souhaite que les trois groupes de travail du CNLE ne soient pas oubliés. Nous serons également en mesure d'adopter une position de conseil au gouvernement.

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE) : Monsieur VIGNON demande dans le chat s'il y aura plusieurs questionnaires en fonction des types d'acteurs.

Christine OLM (VizGet) : Oui, tout à fait. Il me semble impossible de procéder autrement. Ces questionnaires devront être harmonisés autant que possible, afin que l'exploitation puisse être transversale. A ce stade, nous ne sommes pas encore entrés dans la formulation des questions, et j'ignore si cela sera possible ou si nous serons obligés de tenir compte de l'hétérogénéité des acteurs dans l'exploitation.

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE) : Un membre du CNLE demande si les données issues du baromètre seront générées.

Christine OLM (VizGet) : Dans la mesure où il s'agit d'un baromètre qualitatif, il y aura peu d'analyses croisées.

Fiona LAZAAR (Députée) : Les propositions de nouveaux acteurs à interroger sont très pertinentes, et nous vous soumettrons les propositions des membres du CNLE. En ce qui concerne la représentativité territoriale, est-ce que nous aurons bien un regard sur tous les territoires, et en particulier les Outre-Mer, qui sont souvent mises de côté ?

Christine OLM (VizGet) : Au niveau du territoire métropolitain, nous allons veiller à ce que tous les territoires soient bien représentés. En ce qui concerne l'intégration des Outre-Mer, je crains que nous n'ayons pas les moyens de le faire dans le cadre de l'étude de faisabilité, étant donné les délais très contraints et les moyens de l'étude. L'idée serait d'intégrer les territoires lors de la mise en œuvre du baromètre, à l'issue de l'étude de faisabilité.

Arla POCHE (Direction Générale des Outre-Mer) : Il nous paraît assez étrange de devoir évoquer à chaque fois la problématique des territoires d'Outre-Mer, et notamment des cinq départements et régions qui font partie de la France. Ils devraient être systématiquement intégrés, et en cas de difficultés, nous devons nous poser la question desquelles et de la manière de les résoudre.

Fiona LAZAAR (Députée) : Je partage tout à fait votre point. Ces territoires font partie de la France, et les questions de la pauvreté et de la précarité sont malheureusement des questions prégnantes. Nous devons avoir un regard attentif pour intégrer ces territoires autant que les autres, même si la distance et les questions d'horaires peuvent rendre cela plus difficile.

Noëlle MARILLER (Fédération Nationale des Parents et des Éducateurs) : Nous comptons des associations en Outre-Mer, et nous pourrions contribuer de ce point de vue. Serons-nous interrogés en

choisissant des acteurs locaux parmi notre réseau, ou en faisant une synthèse de l'ensemble de nos acteurs locaux ?

Christine OLM (VizGet) : Cela s'effectuera en choisissant des acteurs locaux. Nous allons viser autant que possible les acteurs les plus proches du terrain, et en capacité de répondre dans la durée.

Sonia BENMAA (Les Apprentis d'Auteuil) : Pour ce qui est du choix des acteurs, je pense que ce sont les acteurs locaux au niveau des écoles qui peuvent avoir une vue sur plusieurs années sur un enfant et sur son évolution. Qu'est-ce qui est prévu pour représenter ces enfants ?

Christine OLM (VizGet) : Nous avons évoqué les directeurs d'école, je suis assez réticente à interroger l'Éducation Nationale, ce qui s'avère parfois assez compliqué. Ils seront représentés à travers les centres sociaux, les maisons de quartiers et les autres structures qui touchent les familles. Ce choix pourra être revu à l'issue de l'étude de faisabilité.

Michèle LELIÈVRE (Cabinet Viget SAS) : Pour conclure, je tiens à vous remercier. Nous avons besoin de cette adhésion collective pour réussir cet exercice, et je vous invite à nous faire part de vos propositions.

Point d'avancement sur les travaux des groupes de travail par les présidents et rapporteurs des groupes

Jean-Claude BARBIER (Universitaire) : Nous avons travaillé sur la question de l'accompagnement et de l'insertion d'une manière très ouverte. Nous savions que nous ne pourrions pas traiter tous les aspects. Cette question est présente depuis les débuts du RMI.

Un travail de synthèse a été demandé à un chercheur choisi avec Michèle LELIÈVRE. Il devrait établir un bilan simplifié afin de pouvoir être utilisé sur l'aspect en lien avec l'insertion professionnelle et générale, avec le recul historique.

Nous avons ensuite défini des thèmes, le premier étant de réfléchir sur les réformes en cours. Nous avons demandé aux administrations de nous faire un point sur ces réformes en cours dans la stratégie du gouvernement. Nous avons également traité des nouveaux publics liés à la pandémie, puis réfléchi autour des aides Zéro Chômeurs de Longue Durée et des chantiers d'insertion. Une nouvelle séance est programmée, directement centrée sur la question du revenu garanti. Une dernière séance thématique aura lieu en septembre autour de la question des personnes sans droits. Nous avons regroupé les questions relatives aux personnes migrantes, aux réfugiés ou encore aux demandeurs d'asile.

Nous avons compris collectivement notre mission comme étant destinée à rendre un projet d'avis, que nous soumettrons à Madame la Présidente et au CNLE. A partir de notre réflexion, nous souhaiterions construire une forme de plaidoyer. L'avis du groupe de travail se traduira par des recommandations, que nous soumettrons à l'ensemble du CNLE.

Sylvie FOUCHÉ (FAS VDL) : Je suis assez fière de faire partie du groupe. Je prépare les réunions en avance, et je remercie Jean-Claude BARBIER, qui nous a laissé la parole au cours de toutes ces réunions. En effet, c'est nous qui vivons la précarité. J'essaie par tous les moyens de répondre aux questions du CNLE car j'espère trouver des solutions.

Fiona LAZAAR (Députée) : Merci beaucoup pour ce témoignage. La richesse du CNLE est justement de disposer de personnes aux parcours différents. J'ai entendu que vous souhaitiez que l'avis soit rendu sous forme de plaidoyer, et je pense que nous devons prêter attention à conserver une forme d'harmonie entre les différents avis rendus par les trois groupes de travail. Les avis du CNLE recouvrent effectivement la forme du plaidoyer lorsqu'ils préconisent un certain nombre de recommandations.

Jean-Claude BARBIER (Universitaire) : Angélique CRÉTEAU a lancé un travail de recensement de situations. A la fin de notre travail, nous disposerons de de fiches dans lesquelles nous avons repéré empiriquement des situations difficiles, avec des possibilités de résolution de problèmes que nous aurons collectées au fur et à mesure de notre travail.

Lucienne SOULIER (ATD Quart-Monde) : Je vais présenter l'avancement des travaux du groupe de travail sur l'égalité des chances. Le groupe a été lancé en novembre 2020. Il est constitué de membres du 5^{ème} collège du CNLE et du comité scientifique. Notre groupe part du constat que l'égalité des chances repose en partie sur l'éducation et l'origine sociale, et que l'ascenseur social est en panne. Une fois ce constat effectué, il nous intéresse d'étudier comment réduire le poids du déterminisme social tout au long du parcours de l'individu.

La première phase a été une phase de constats, avec l'intervention de la sociologue Marie DURU-BELLAT. Selon elle, le premier facteur explicatif de cette reproduction de la richesse et de la pauvreté est le livre éducatif qui a été reçu. L'influence de l'origine sociale sur les chances de devenir riche ou pauvre passe pour moitié par le niveau d'éducation reçu. Une deuxième séance a permis la mobilisation des statistiques éducatives pour conforter ce constat. Elle a également permis d'adopter une approche plus globale par la confrontation à d'autres pays européens. Nous nous sommes ensuite intéressés au caractère cumulatif des inégalités tout au long de la vie, en fonction de plusieurs critères.

Sonia BENMAA (Les Apprentis d'Auteuil) : Nous avons conduit des séances thématiques afin d'adopter une approche de l'égalité des chances au-delà de l'origine sociale. Nous avons donc ciblé certains sujets, moins documentés. Une table ronde a été réunie sur la question de la prévention et de la détection des freins aux apprentissages des élèves. Les recommandations ont été travaillées, et confrontées à la députée Madame Marie Tamarelle-Verhaeghe, qui a été médecin scolaire durant treize ans. Nous avons ensuite évoqué la place des acteurs parascolaires dans les conditions de la réussite scolaire des élèves. Nous avons constaté que des difficultés se posent dès le début du chemin de vie, et qu'elles se cumulent au fur et à mesure de l'avancement. Nous avons prévu trois séances à la rentrée, l'une sur l'accompagnement des jeunes les plus en difficultés, une autre sur les territoires, le numérique et l'accès aux services publics, et enfin une dernière séance sur l'égalité des chances après l'école. Nous prévoyons une rédaction fin décembre, et une restitution de l'avis en 2022.

Fiona LAZAAR (Députée) : Je souhaite rebondir sur la question de l'égalité des chances à l'école. Au niveau de mon territoire, la question de l'accès aux soins est fréquemment remontée. Il existe un certain nombre d'enfants pour lesquels des troubles sont diagnostiqués par les professeurs. Il est parfois très long d'obtenir un rendez-vous chez un professionnel, et il peut être nécessaire de se rendre à Paris. Certains parents ne peuvent pas se le permettre, et les enfants ne bénéficient pas du suivi qu'ils devraient avoir pendant les petites classes. Ils se retrouvent à décrocher au collège. Votre approche est intéressante et j'espère que nous aurons des recommandations à formuler sur ces questions.

Catherine VIBERT (CNAM) : Au niveau de l'Assurance Maladie, nous avons mis en place des missions accompagnement santé, qui sont désormais présentes dans toutes les caisses primaires et permettent aux assurés qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins de les solliciter pour être accompagnés. Nous travaillons en lien avec des associations, qui permettent à ces personnes d'être détectées puis accompagnées.

Sonia BENMAA (Les Apprentis d'Auteuil) : Le processus est très long, de l'ordre d'environ deux ans d'attente. Cela n'est pas viable pour un enfant de petite classe. Un enfant DYS devrait être détecté au maximum au milieu du CE1, et nous constatons que beaucoup d'enfants commencent à être suivis vers 10 ou 11 ans. Les dispositifs existent, mais les délais ne sont pas raisonnables pour un enfant de cet âge.

Catherine VIBERT (CNAM) : En principe, les missions accompagnement santé sont désormais structurées pour permettre de répondre à l'urgence. Des expériences malheureuses ont néanmoins pu avoir lieu. Tout dépend de la démographie médicale et de la disponibilité des professionnels de santé sur le territoire.

Sonia BENMAA (Les Apprentis d'Auteuil) : Par ailleurs, beaucoup de professionnels DYS sont installés en libéral, et un bilan peut revenir à 150 ou 200 euros. Ce bilan est indispensable, cependant toutes les familles ne peuvent pas se le permettre.

Catherine VIBERT (CNAM) : N'hésitez pas à solliciter l'action sanitaire et sociale de l'assurance maladie, qui peut aider les familles en difficultés. Notre volonté est de faire en sorte que les publics les plus fragiles puissent accéder à leurs droits et aux soins.

Fiona LAZAAR (Députée) : Êtes-vous en lien avec l'Éducation Nationale sur ces questions ?

Catherine VIBERT (CNAM) : Nous avons effectivement une mission spécifique jeunes, et des partenariats sont en train de se nouer avec l'Éducation Nationale.

Marie-Aleth GRARD (ATD Quart-Monde) : Nous sommes inquiets. La situation que vous décrivez est déjà observée depuis de nombreuses années, mais le phénomène s'est fortement accru avec la crise sanitaire. Le délai d'un an à un an et demi d'attente est observé dans le meilleur des cas. Les enfants des milieux les plus défavorisés sont très majoritairement orientés vers des filières spécialisées voire des filières du handicap dès le plus jeune âge. Ce qui se passe dans notre école actuellement est très inquiétant. Des professionnels que nous auditionnons en ce moment partagent ce point de vue et sont aussi inquiets que nous.

Sylvie FOUCHÉ (FAS VDL) : Ma fille a fait plusieurs stages dans des écoles maternelles. Dès qu'un enfant est un peu turbulent, il est classé et mis à part. Par ailleurs, il est toujours possible de trouver un professionnel de santé, toutefois lorsque les enfants sont petits, les parents apprécient de pouvoir choisir le professionnel de santé qui leur conviendra et en qui ils auront confiance. Je trouve également dommage que l'école ne parvienne pas à distinguer un enfant qui a des problèmes de retard d'un enfant qui présente des difficultés majeures.

Marcel ANDRÉ (CNLE) : A l'époque, les enfants issus des Outre-Mer ont connu des difficultés de ce type.

Delphine AUBERT (Secrétaire générale du CNLE) : Nous allons passer à la présentation du groupe de travail sur le logement.

Nathalie MONGUILLON : Nous sommes partis d'une première rencontre lors de laquelle nous avons déterminé la manière dont nous souhaitons fonctionner, comment chacun pouvait participer à part égale, ainsi que les différents thèmes qui nous paraissaient indispensables à embrasser sur la question du logement, qui est un très vaste sujet. Afin de ne pas alourdir le travail, nous avons décidé que chacun s'inscrirait sur l'un des thèmes qu'il avait davantage envie de travailler. Nous avons prévu deux à trois séances consacrées uniquement à la rédaction, afin d'éviter d'avoir à rédiger l'ensemble en septembre. Nous essayons de respecter une parité parmi les intervenants. Nous allons accorder une grande importance à nous mettre d'accord sur le vocabulaire. En effet, en fonction du milieu, le même mot ne recouvre pas les mêmes réalités. Un sous-groupe a été constitué sur les leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement. Nous avons bien pris le temps de définir l'accompagnement. Nous avons travaillé sur la différenciation à l'arrivée sur le sol français, avec des droits différents, et nous avons réfléchi à la manière de faire en sorte que l'accès au logement soit un droit pour tous. Ensuite, nous avons travaillé sur l'accès et le maintien dans un logement abordable. Nous avons constaté que la loi était déjà souvent du côté du locataire. Cette loi est parfois contournée ou mal appliquée sur un territoire donné, et il s'agit de déterminer ce qui pose problème (moyens, volonté politique, etc.).

Delphine BAUDET-COLLINET : Des interventions très variées ont eu lieu au sein des différents groupes et sous-groupes, de la part d'universitaires, de représentants des associations, de l'État, d'un parlementaire ou encore de professionnels de type bailleurs sociaux. Il nous a rapidement semblé important de laisser la parole aux membres du 5^{ème} collège dans le cadre de ce que nous avons choisi d'appeler des récits de vie. J'en profite pour remercier les personnes qui ont contribué dans le cadre de ces groupes et ont accepté de faire part de leurs récits. Il est important de pouvoir confronter l'expertise vécue avec ce qui est prévu normalement dans les textes. Ces récits de vie apportent une connaissance extrêmement précieuse. Les propositions se sont rapidement tournées vers la manière de permettre l'application de la loi.

Marcel ANDRÉ (CNLE) : J'aimerais savoir dans quel contexte a été employée l'expression « gens d'ici, gens d'ailleurs », et pourquoi elle a entraîné un désaccord.

Nathalie MONGUILLON : Dans le contexte qui est le nôtre, nous ne souhaitons pas effectuer de distinction entre ceux qui arrivent dans notre pays et ceux qui y sont déjà. Nous n'allons donc pas retenir cette expression dans nos propositions, mais nous conservons le titre de l'intervention d'ATD Quart-

Monde dans le cadre de ce travail. Nous souhaitons revendiquer le fait que nous sommes tous égaux sur le sol français, avec cette nécessité que l'accès aux droits soit égal pour tous.

Monique DUPUY (UNAF) : Je tiens à remercier le groupe pour son travail. Des professionnels ont des principes, et une réalité du terrain est amenée à chaque fois. Le fait de s'écouter les uns les autres permet à tous d'apprendre.

Dominique VIRLOGEUX : Le principe de ces réunions est d'aller vers les autres. Nous avons la chance d'être accompagnés, mais beaucoup ne le sont pas.

Nathalie MONGUILLON : Nous sommes également attentifs au sein du groupe à repérer ce qui a fonctionné, afin de pouvoir le mettre en exergue. Certains territoires ont plus de facilités, et pourraient constituer une stimulation pour d'autres.

Sylvie FOUCHÉ (FAS VDL) : Je tiens à rendre hommage à mon binôme, qui faisait partie de ce groupe et est décédé. Il a porté la thématique du logement au sein du centre.

Conclusion

Fiona LAZAAR (Députée) : Merci aux présidents, rapporteurs et membres des groupes de travail qui œuvrent depuis plusieurs mois et vont poursuivre ces travaux jusqu'à la fin de l'année. Il était important d'avoir ce temps d'échanges et de partage afin de connaître les directions prises par les uns et les autres. Merci à toutes et à tous pour votre participation à cette réunion, qui a été de nouveau très riche. Je vous propose de nous retrouver pour la prochaine plénière le 24 septembre. Une réunion du comité scientifique aura lieu le 8 juillet afin de travailler sur le baromètre qui vous a été présenté. Si certains souhaitent y participer, ils peuvent se manifester. N'hésitez pas non plus à envoyer vos contributions par rapport à ce baromètre.